

MAIRIE DE MAGNONCOURT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 11 mars 2025

1°) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

- Budget principal : dépenses : 607 670,28 euros - recettes : 954 040,89 euros -
Excédent : 346 370,61 euros - Affectation résultat 2024 : 61 473,82 euros en
réserve - 363 157,43 euros en excédent reporté et 301 683,61 euros en solde

Budget Assainissement : dépenses : 53 269,22 euros - recettes : 54 538,59 euros -
Excédent : 1 269,37 euros

Budget eau : dépenses : 137 098,20 euros - recettes : 444 056,63 euros -
Excédent : 306 958,43 euros.

* MUTUALISATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS
Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'article 4 de la
loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de
lutte contre l'artificialisation des sols a introduit une surface minimale d'un hectare
de consommation d'ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), sur la
période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2030 pour chaque commune. Après
le débat sur la mutualisation des ENAF au sein de la conférence intercommunale
des maires, Madame le Maire propose au conseil municipal que soit mutualisé
l'hectare à l'échelle communautaire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la mutualisation de
l'hectare à l'échelle intercommunale.

Vu pour être affiché le 24 mars 2025 conformément aux prescriptions de l'article
L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Magnoncourt, le 24 mars 2025



Le Maire

Rebaudet